



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

SAKRET Mortier Cosmétique

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SAKRET Mortier Cosmétique
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Mortier pour pierres naturelles et artificielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Sakret AG/SA
Gewerbestrasse 1
CH-4500 Solothurn
Tel: 032 62 45 540
Fax: 032 62 45 549
www.sakret.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 02.05.2019

Version GHS 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Ciment Portland (<1% quartz), No.-CAS 65997-15-1
Dihydroxyde de calcium, No.-CAS 1305-62-0, No.-CE 215-137-3

2.3. Autres dangers

La poussière provenant du mélange sec peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation répétée de plus grandes quantités de poussière augmente le risque de maladie pulmonaire. Le produit réagit fortement alcalin avec l'humidité. Le produit mélangé avec de l'eau peut causer de graves dommages à la peau et aux yeux en cas de contact prolongé. Le produit contient un réducteur de chromate, la teneur en chrome (VI) hydrosoluble étant inférieure à 0,0002%. En cas de stockage inadéquat (pénétration d'humidité) ou de superposition, le réducteur de chromate contenu peut perdre prématurément son efficacité et un effet sensibilisant du ciment / liant sur le contact avec la peau peut se produire (H317 ou EUH203).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Matériau de construction minéral sec, mélange de liants minéraux, granulats et additifs.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
------------	--	--------------------	---------------------------

Ciment Portland (<1% quartz)	10% - 25%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 65997-15-1
Dihydroxyde de calcium	9.0%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 1305-62-0 No.-CE: 215-137-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Il est recommandé d'amener la personne exposée de la zone contaminée à l'air frais. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Éviter l'inhalation de la poussière.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Pas de précautions spéciales.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières
d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Éviter l'inhalation de la poussière.

Conseils pour les secouristes

Éviter la formation de poussière. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)

Switzerland - Occupational

Sensitizer (dust)

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational

5 mg/m3 TWA [MAK] (dust, inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Dihydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 5 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne pas respirer les poussières. Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)

Protection des mains Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux Éviter le contact avec les yeux. En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre.
Couleur	Gris.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	11 - 13.5 (gesättigte wässrige Suspension)
Point/intervalle de fusion:	> 1250 °C
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	2.75-3.20
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	> 1250 °C
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter Éviter la formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles Acide fluorhydrique

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Dihydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)
Oral LD50 Rat = 7340 mg/kg (NLM_CIP)

Corrosion/irritation cutanée Ciment a un effet irritant à la peau et les muqueuses. Le ciment sec en contact avec la peau humide ou de la peau en contact avec du ciment humide ou mouillé peut conduire à des diverses réactions irritants et inflammatoires de la peau, par exemple, rougeur et fissures. Un contact prolongé avec une abrasion mécanique peut causer de graves dommages à la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des membranes muqueuses. Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Sensibilisation respiratoire/cutanée Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Mutagénicité sur les cellules germinales Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Ce produit contient du quartz respirable sous forme d'impureté, qui est classé comme STOT RE 1 selon les critères du règlement (CE) no. 1272/2008. Une exposition prolongée et/ou massive à des poussières contenant de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose. Cette maladie est une fibrose pulmonaire nodulaire causée par l'inhalation et le dépôt de poussières minérales.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques. Elimination possible par sédimentation.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Peut être évacué sur décharges, si les réglementations locales le permettent. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 10 13 14 / 17 01 01 / 17 09 04.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances Use restricted. See annex 2.16 in the regulation

Dihydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

Switzerland - Plant Protection Products Healing Agent (slaked Lime)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity 800 g/kg Sunset Date: 04/30/2028

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type Product Type: 2
Product Type: 3
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use Hair straighteners containing two components: calcium hydroxide and a guanidine salt
pH adjuster for depilatories
Other uses

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration 7 % MAC (Hair straighteners containing two components: calcium hydroxide and a guanidine salt)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements General use, professional use (Hair straighteners)
<=12.7 pH (pH adjuster for depilatories)
<=11 pH (Other uses as pH adjuster, processing aid)
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Calcium hydroxide shall be used in accordance with the specific conditions included in the conclusions of the review report on Calcium hydroxide (SANCO/10148/2015) and in particular Appendices I and II thereof, as finalized in the Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed on 20 March 2015 (listed under part C)

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Not Included in the Annex to Regulation 540/2011/EC

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2016/1935/EU) 2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2016/1935/EU)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([215-137-3])
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Le clinker de ciment Portland contenu est conforme à l'Art. 2.7 (b) et l'annexe V, 7 du règlement CE 1907/2006 (REACH), exemptées d'enregistrement.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Selon les informations du fabricant.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils relatifs à la formation	Les travailleurs doivent être informés de la teneur en silice du produit et doivent être formés à l'utilisation prévue du produit.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.